

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc – OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude - LIENS Charles

Excusé : BOURNE Véran

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – PELISSIER Laurence

Excusé : PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRAT DE CANAL 2026
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le contrat de canal n° 2 prévoit un poste de chargé de mission pour animer le contrat et coordonner les actions avec les autres maîtres d'ouvrage. C'est une action qui est intégrée au contrat de canal n° 2 (fiche action V.I).

Depuis le 01/01/2016, ce poste est assuré par le directeur du canal. Afin d'assurer la mise en œuvre du contrat en 2026, en accord avec les partenaires financiers, il est nécessaire de demander le maintien du poste de chargé de mission dans les conditions actuelles.

Une demande de subvention peut être faite auprès de l'Agence de l'Eau RM et C, à hauteur de 53 % de 20 % d'un temps plein.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 20 000 € HT réparti comme suit :

- AGENCE DE L'EAU RMC 53 %
- AUTOFINANCEMENT 47 %

Le président propose au comité de se prononcer sur cette demande d'aide et son plan de financement.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et la demande d'aide sur la base de 20 000 euros H.T., et son plan de financement et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 084-298401712-20251023-2025_023-DE

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

